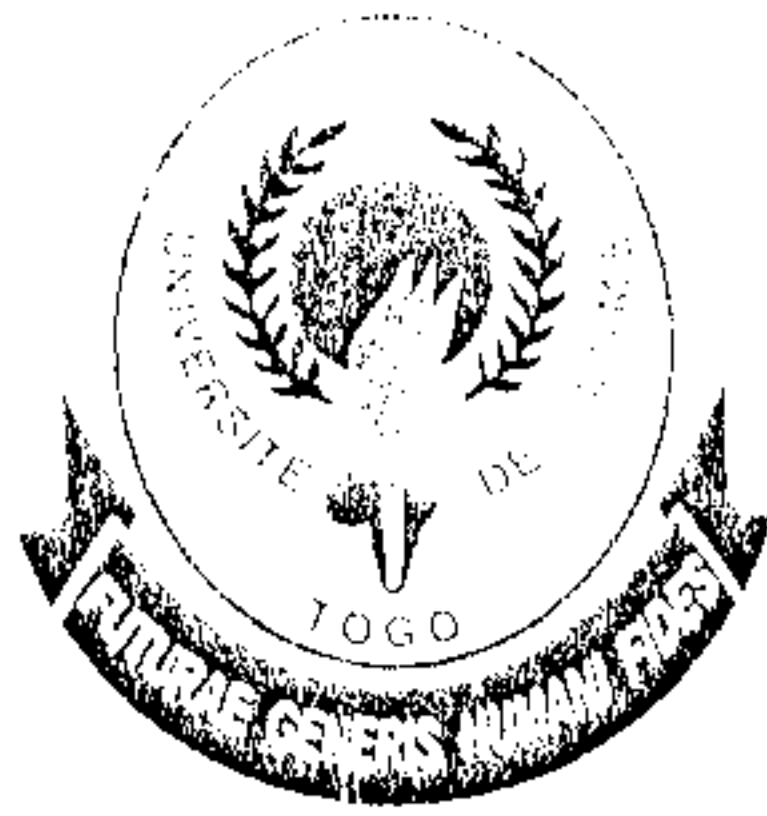


DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES  
ET DE LA SCOLARITE

D A A S



## COMMUNIQUE

Le Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) invite les bacheliers désireux de s'inscrire à l'**Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA)** à venir déposer leur dossiers de candidature à la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS). Le dépôt se fera du **mercredi 10 août** au **vendredi 19 août 2016**, délai de rigueur de 7h30mn à 11h30mn aux guichets de la DAAS.

## Condition exigée pour le dépôt des dossiers :

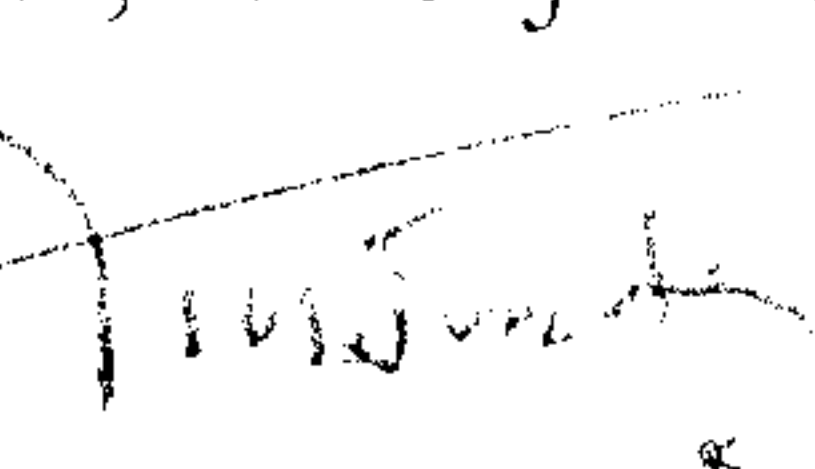
- Seuls les baccalauréats C et D des années 2015 et 2016 sont acceptés,

## Pièces à fournir :

- 1- Une fiche de demande d'inscription à retirer aux guichets de la DAAS,
- 2- Une photocopie non légalisée de l'acte de naissance,
- 3- Des photocopies non légalisées des relevés de notes du Bac1 et du Bac2,
- 4- Des photocopies légalisées de tous les bulletins des classes de Seconde, Première et Terminale,
- 5- Pour les étudiants détenteurs du BAC C ou D de l'année 2015, joindre la photocopie de la carte d'étudiant.

NB : Les dossiers déposés à la Direction de l'ESA ne seront pas pris en compte.

Lomé, le 29 juillet 2016

  
 Le Directeur  
 de la DAAS  
 Prof. Koffi JONDO